

12 NOVEMBRE 1835

PPIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre . Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Détails sur le banquet politique donné au château de Donglas. — Explications sur le départ du chargé d'affaires des Etats-Unis à Paris. — Projet de loi présenté aux états-généraux de la Hollande relatif aux céréales. — Reprise des travaux de la chambre belge. Communications du ministre des finances. Incident relatif à la loi communale. Explications du ministre relativement à la banque de Bruxelles. — Rapport au roi sur l'administration de la justice criminelle en Belgique. - Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 9 novembre. - Une dépêche de Per pignan, à la date du 4 novembre, annonce que deux compagnies du bataillon carliste de RolldEroles ont été prises à Tremp. Un détachement a surpris, près de Besalu, la bande d'Oros, et a tué quelques hommes. (Jour. de Paris.)

-La Quotidienne assure que le retour en Espagne de l'infant Sébastien, à l'insu du congrès de Tœplitz, est le résultat de l'approbation ou même des instigations des chancelleries européennes. Selon ce journal, c'est une sorte de reconnaissance que Europe envoie à don Carlos, en altendant une reconnaissance plus décisive. Si la Quotidienne se bornait à dire que les sympathies des monarques sont pour don Carlos, à la bonne heure; mais il ne fallait parler ni de l'Europe, ni des cabinets, en rappelant un prétendu congrès que la légitimité a (Courr. Français.) si vainement invoqué.

- Voici, dit on, comment les travaux de la cour des pairs seront divisés : le 16 novembre, lecture du rapport de M. Portalis à la cour réunie en chambre d'accusation; le 18, la réunion de la cour en séance publique pour commencer les débats de l'affaire d'avril; du 10 au 15 décembre, débats Fieschi; enfin, la cour devenue chambre législative par la convocation, suspendra ses travaux judiciaires jusqu'au mois de février, époque où le procès en conlumace s'ouvrira contre les accusés absens.

- Il a été dit, il y a quelques jours, qu'un dî-ner avait été donné à M. Cutlar Fergusson, au château de Douglas, et que le prince Czartorysky, réfagié polonais, y avait assisté; voici des extraits des discours qu'ils ont prononcés, tels que les rap-porte le Journal des Débats d'après les feuilles anglaises :

M. Cutlar Fergusson : Nous avons parmi nous, mon illustre ami le prince Czartoryski dont le nom, je puis le dire, est européen. (Bruyans applaudissemens.) Cet illustre personnage fut, ainsi que le reste de ses concitoyens, poussé au désespoir par l'oppression du Czar. Quoiqu'il s'exposat à perdre une immense fortune, il n'hésita pas à suivre la ligne de conduite que lui dictaient sa conscience et son patriotisme, et à prendre une part active à la révolution qui devait rendre la liberté à son pays. Mais malheureusement cet espoir fut trompé. Vous savez tous comment cette glorieuse lutte se termina. Depuis, le prince Czartoryski a vu tous ses biens confisqués, et il a été obligé de fuir le sol de la patrie. Mais quoique exilé et dépouillé de sa forlune, il a conservé ce qu'il estime plus que tout autre chose, c'est-à-dire son honneur. (Explosion d'applaudissemens.) Portons un toast à cet illustre victime de l'oppression, et témoignons lui toute nopathie pour ses malheurs; cette manifestation, de la part d'une assemblée d'hommes libres, aura du retentissement en Europe, et le bruit en Parviendra jusqu'au trône du Czar lui-même. Mes opinions sur la question polonaise n'ont pas changé; elles sont les mêmes, maintenant que je suis au pouvoir, qu'auparavant, et j'espère que je vivrai assez pour voir la Pologne redevenue une nation glorieuse et indépendante. Je porte la santé du prince Czartoryski. (Applaudissemens bruyans et prolongés.) Le prince Czartoryshi: M. Gutlar-Fergusson a

été le premier à rappeler l'attention du peuple anglais sur les souffrances affreuses et non méritées de la nation polonaise, sur la violation des traités les plus solennels et de toutes les lois de la justice, et sur l'impassibilité impolitique des gouvernemens européens en présence de la ruine de la L'eloquent discours prononcé en faveur de la Po-

logne par celui que vous fêtez anjourd'hui, a été traduit dans toutes les langues; il a été répandu sur tous les points de l'Europe civilisée, il a pénétré dans la Lithuanie, dans l'Ukraine, et parcouru la Pologne. Il s'est glissé jusque dans les prisons de la Russie, où il a été lu et relu, et baigué de larmes de joie. Il a été comme un baume pour les comme cœurs des malheureux Polonais gémissant sous le Poids de l'oppression, car il leur a prouvé que s'ils souffrent, leurs souffrances sont connues de l'Eu-

rope, et qu'ils peuvent encore tourner avec confiance et avec espoir leurs regards vers l'avenir. Vous qui connaissez votre représentant, vous ne serez pas surpris de l'affection que lui portent mes compatriotes ; ils vous chérissent aussi , braves électeurs de Castle-Douglas, pour avoir à plusieurs reprises, honoré de vos suffrages, et envoyé au parlement cet éloquent défenseur de la liberté et des droits des nations. (Applaudissemens.)

J'ai visité l'Ecosse pour la première fois il y a quarante ans.... Maintenant je me retrouve au milieu de vous, combien la situation respective de nos deux nations est changée. Je suis étonné de votre bien être, de vos lumières et de votre bonheur ; qu'il me soit maintenant permis de dire que c'est à une haute moralité, à l'intelligence et à l'amour de la liberté que vous êtes redevables de votre grandeur ; tandis que nous , c'est à une sauvage férocité et à un système constant de persécution que nous devons notre misère et notre abaissement ; mais la persécution et la tyrannie n'ont pas atteint le but que se proposaient nos oppresseurs, car elles n'ont pu éteindre dans le cœur des Polonais, la haine du joug de l'étranger; elles ont au contraire souleve une indignation unanime contre nos tyrans, et fortifié, s'il était possible, la résolution d'opérer notre affranchissement. Je le répète, cette résolution est maintenant plus vivace, plus arrêtée que jamais.

On annonce le départ définitif de M. Barton, chargé d'affaires des Etats - Unis. Ce diplomate a demandé hier ses passeports au ministre des affaires étrangères d'une manière péremptoire. Ils lui ont été delivrés aujourd'hui même et il paraît devoir partir lundi.

Le motif sur lequel cette demande a été appuyée est la non-exécution des traités de la part de la France.

Beaucoup de personnes paraissent disposées à regarder cet incident comme le signal d'une rapture irrévocable avec la république américaine, et comme le prélude d'une guerre. Cette créance est de nature à jeter l'alarme dans le commerce et à porter la perturbation dans ses opérations subséquentes.

Nous croyons que ce serait à tort. Il faut le répéter, M. Barton ne fait que suivie la marche ouverte par M. Livingston; lui parti, le consul restera comme intermédiaire entre les citoyens des deux pays, sans que les relations privées puissent aucunement souffrir de ce changement.

Quant à la question des explications, elle est naturellement ajournée jusqu'à la nouvelle session du congrès, jusqu'à la nomination d'un nouveau président, et quand le moment en sera venu, nul doute qu'on ne parvienne à s'étendre ; car ce n'est ni pour des mots ni pour une vaine étiquette que deux nations éminemment civilisées se déclareront une guerre dont les suites pourraient être fâche uses pour toutes deux, mais bien moins pour la France que pour l'Amérique.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Voici les principaux articles du projet de loi tendant à favoriser les intérêts de l'agriculture présenté récemment aux états-généraux hollandais, mais non encore discuté :

Art, fer, Les droits d'entrée , de sortie et de transit sur les grains mentionnés ci-dessous, seront dus et perçus conformément au tarif suivant :

STICKE OF	the state of the s	
Pour	Lorsque les prix moyens, légalement fixés, des grains indigènes seront, par muid.	Impor-
40 1	au-dessus de 9	0 25
e et	de 9 jusqu'au-dessus de 8	0 50
froment l'épeautre mondé.	n 8 n n 7	1 00
nd	» 7 » » 6	1 50
fro no	" 7 " " 6 " 5 1 ₁ 2	2 00
e -	» 51 ₁ 2 » » 5	2 50
1	» 5 et au-dessous	3 00
2 12 11111	total mallimore was a second	3 00
den milke	au dessus de 6	0 15
e ii	de 6 jusqu'au dessus de 5 112	0 30
e seigle et sarrasin	0 5 112 0 001 0 5	0 50
seet	(0 5 0 4 112	0 75
Le seigle et e sarrasin) » 4 » 4	1 00
le	0 4 0 3 112	1 50
	» 3 112 et au dessous	2 00

au dessus de 5	0 10
dc 5 jusqu'audessus de 4 112	0 25
or e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	0 50
5 + 0 (" 4 ") 3 112	0 75
司 · 長	4 00
» 3 » 2 1 ₁ 2	1 25
* 2 1/2 et au-dessous	1 50
THE RESERVE THE PERSON OF THE	
au dessus de 4 1 2	0 05
de 4 1/2 jusqu'au-dess. 4	0 15
9 5 6 9 3 1 2 9	0 30
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0 50
allowed by 1 2 1/2 2 1/2 2 1/2 2 1/2	0 75
1 non 2 2 1 2 1 2	1 00
2 et au-dessous	
Le droit de contie est 6-4 : co	4 25

droit de sortie est fixé à 50 cents sur le froment, 30 cents sur le seigle, 25 cents sur l'orge et 15 cents sur l'avoine. Le droit de transit est de 10 cents sur le froment et de 5 cents sur les autres

Il ne sera pas dù de cents additionnels d'aucune nature

sur les droits qui précèdent, etc. 2. La déclaration à t'entrée pourra se faire au choix de l'intéressé soit en payant le droit d'entrée, soit par forme

de transit, ou enfin par entreposage dans l'entrepôt de l'Etat, en entrepôt particulier en entrepôt fictif. En cas de déchargement, les grains devront être mesorés par les personnes préposées à cet effet et la quantité, ainsi constatée, servira de base pour la fixation des droits ou pour l'établissement du comte d'entrepôt.

7. On défalquera d'emblée 1 p. c. pour tare, déchet et pour échantillons sur chaque partie entreposée pourvu que le terme d'entreposage ne soit pas moins d'un mois.

8. Les détenteurs de grains jentreposés pourront obtenir de l'administration la permission de faire moudre ces grains pour l'exportation , sous les conditions que l'administration jugera nécessaire d'imposer dans l'intérêt de l'acquittement des

9. Le prix moyen des grains indigênes pour le réglement de l'échelle des droits sur les grains étrangers sera établi d'après les cours des marches dans les différentes provinces.

12. Les différents prix moyens (recueilli hebdomadais rement pour chaque sorte de grains sur les différents marchés) à compter du 20 de chaque mois ju squ'au 19 du mois suivant, seront additionnés et divisée par semaines, par le nombre de marchés régulateurs ; le résultat de cette opération donnera le prix moyen qui servira de base pendant un mois pour tout le royaume.

18. Nous nous réservons d'accorder une réduction des droits mis sur les grains par la présente loi, par forme d'exception, aux états étrangers, qui favoriseront parti-culièrement les produits de la Néerlande ou de ses co-

20. Les droits d'importation, d'exportation et de transit sur les articles à dénommer ci-après sont fixés, par modifica-

cation an tarn existant,	comme su	ait:		F MALES NOW
Articles.	Base	Impor-	Expor-	Transit.
Beurre mangeable. Pain, biscuit, pain d'épice, farine de toutes	100 liv.	tation. 3 00	tation.	1 50
sortes de grains, ver- micelle, macaroni, se-				- 71
moule et son.	100 liv.	20 00	libre	9 00
Fèves et vesces.	le last.	. 7 50	0 20	2 40
Pois.	le last	. 10 00	0 20	2 40
Gruau, orge mondée.	100 liv.	. 10 00	libre	1 50
Fromage indig,	100 liv	. n	0 30	9
n n épicé.	100 liv.	. 2	0 15	
n de Frise.	100 liv.		0.40	

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 10 novembre. - La séance est ouverte a une heure et quart, par l'appel nominal.

M. le ministre des finances. Messieurs, dans une des der-

nières séances j'avais promis de faire distribuer à MM. les membres les budgets des dépenses de 1836; cet enga ement a été tenu et vous auriez déjà pu remarquer que la plus sévère économie a présidé à leur rédaction, le chiffre total offrant une diminution sur celui de 1835.

Le ministre fait remarquer que les impôts ordinaires suffisent pour faire face aux dépenses prévues et que le dégrèvement des centimes additionnels, qui a eu lieu spécialement sur la contribution foncière pourra être maintenu en 1836. It fait connaître également que presque toutes les dépenses ont subi des réductions et que la situation des affaires politiques a permis de diminuer p lus de 3 millions sur les dépenses de la guerre.

La chambre ordonne l'impression du rapport et renvoie les budgets des dépenses à l'examen des sections.

M. Rodenbach : Je demande la parole pour m'informer si le rapport sur la loi communale est achevé. Vous vous rappellerez que la section centrale s'est réunie même le soir, afin de travailler à cet examen. Je désirerais savoir si le rapport a été déposé. Cette loi est extrêmement urgente. Le sénat ne veut pas discuter la loi provinciale avant d'être saisi de la loi communale, et cet état de choses est extrêmement préjudiciable. Il y a plusieurs cours qui manquent de conseillers ou de présidens, et qui ne peuvent être com-

pletées avant que cos lois soient votées.

M. Dumortier: Le rapport en ce qui me concerne est entièrement terminé, mais il n'est pas déposé et je vais en expliquer les motifs. Dans les derniers jours de la session, nous avons examiné la loi communale, mais il est quelques points sur lesquels la section centrale n'a pas pris de resolution , il était donc im, ossible de de, oser un rapport. Mais je pense qu'en une séance ou deux, ces questions pourront être vidées. Quant à moi, je suis prêt à déposer mon rapport. Je partige du reste, l'opinion de l'honorable préopinant sur l'argence de la loi provinciale. Plusieurs cours et tribunaux éprouvent des besoins qu'il leur est impossible de remplir. Nous sommes depuis cinq ans dans un état provisoire qui ne peut pas durer plus longtemps.

M. A. Rodenbuch : Vous auriez dû déposer votre rap-

(Fort.

M. Dumortier : Vous savez aussi bien que moi, que dans une seule séance nous avons examiné 60 à 70 articles, sans même en lire le texte. Plusieurs questions n'ont pas été résolues, entre autres celle des spectacles : trois membres Ont été d'un avis et trois d'un autre On avait que le mem. bre absent donnerait son avis, et que le rapport pourrait alors contenir des conclusions, mais ce membre n'est pas venu ; il m'était donc impossible de prendre des conclusions et d'achever mon rapport. Mais, je le répète, si on veut que sie le dépose malgré ces imperfections, je suis prêt.

M. Haikem croit que le rapport pouvait toujours être fait en mentionnant le partage des opinions.

M. Dumorti-r: Prisqu'il en est a nsi, la chambre peut considerer le rapport comme deposé des aujourd'hui.

M. le ministre des finances demande que l'on mette à

l'ordre du jour la loi str les postes rurales et celles sur les M. Dumortier. Gette dernière loi est très importante et

demande un examen approfondi, nous ne pouvons pas la discuter immédiatement, nous avons d'ailleurs des questions plus urgentes à examiner. Nous sommes saisis du rape port de notre commission d'enquête sur la société yénérale. M. le manistre des finances. La question la plus impor-

tante, concernant la banque, est celle du solde, et la chambre sera logiquement amenée à discuter ce point, lorsque nous en serons au budjet des voies et moyens. Quant aux autres points, il concerne plus particulièrement le pouvoir exécutif, et nous avons pris sur deux de ces points les mesnres judiciaires qui étaient en notre pouvoir.

M. Dumortier. Je ne pais laisser passer sous silence ce que vient de dire M. le ministre des finances, et qui tendrait à porter atteinte à la prérogative de la chambre. La chambre est investie du droit d'enquête, et elle fait ses elle sans que le gouvernement ou l'autre branche du de légis latif puisse entraver l'exercice de sa prérogative. The pour que la chambre examine le rapport de sa coml'enquête, rapport consciencieux et qui a coûté le travail de deux sessions, ce rapport doit nécessairement infloor sur la délibération à prendre.

Il y a deux questions, question d'argent] et question de prérogative, il faut savoir si nous abandonnons au gouvernement les intérêts du trésor, et si la prérogative de la cham-

bre sera sacrée.

le capital.

Je demande donc que la discussion soit ouverte sur ce

M. le ministre des finances. Je ne pense pas que rien de ce que j'ai dit soit de nature à porter atteinte à la prérogative de la chambre. J'ai dit seulement que la question du solde serait nécessairement discutée lors de la discussion du budget des voies et moyens, et que c'est à tort, que la chambre décidéra s'il faudra en porter les intérêts comme précédemment ou s'il faudra s'en faire rembourser

M. le président. M. le ministre propose simplement de discuter le rapport en même temps que le budget des voies et moyens.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

M. Gendebien demande que l'on rentre ensuite dans la voie nominale. Depuis cinq ans que l'on discute annuellement les budgets, les discussions de iennent plus faciles et plus rares. Il faut donc commencer par une discussion générale sur tous les budgets, sauf après à les discuter séparément, en les renvoyant aux sections. Dans quinze jours les rapports pourront être prêts, et dans trois semaines on pourra discuter tous les budgets. Il demande qu'on suive l'ordre indiqué par le ministre, et que lorsque les rapports seront prêts on fixe j'ur pour la discussion générale sur l'ensemble de tous

La chambre fixe à jeudi la discussion des deux lois réclamées par M. le ministre des finances. On procède au renouvellement des sections.

La séance est levée à 2 heures .º Jeudi, séance publique à

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE.

Il règne une très grande activité dans les bu-reaux de la Banque de Belgique pour la conver-sion des obligations de la dette étrangère d'Espague,

contre des titres nouveaux; le délai pour cet échange

expire le 16 du courant.

-Le soir même du jour où nous annoncions l'arrestations à Maestricht de M. V..., économe de la société de la Triple Union, d'après la nouvelle qui nous avait été communiquée la veille, M. V.... élait de retour à Broxelles, rassurant ses nom-breux amis en déclarant qu'il en avait été quitte à Maestricht pour quelques petites chicanes, que l'intérêt qu'on lui porte, avait considérablement (Eclair.) exagérées.

- Avant-hier, entre 6 et sept heures du soir deux gendarmes ont pris deux voleurs en flagrant délit sur la place du Grand-Sablon, à l'estaminet de la Danse du Mouton. Une rixe s'étant élevée entre ces malfaiteurs et les gendarmes , l'un d'eux est parvenu à s'échapper des mains de celui qui le tenait; l'autre, nommé Sliewerd (Pierre), ne à Huyzing, et âgé de 20 ans, n'ayant pu suivre l'exemple de son camarade, a été immédiatement conduit à la prison des Petits-Carmes.

LIEGE, LE 11 NOVEMBRE.

Le Moniteur publie un rapport fait au roi par le ministre de la justice, dans lequel on trouve entr'au-

tres les passages suivans :

Il est nécessaire que le gouvernement soit à même de baser sur des renseignemens officiels et complets la solution des graves questions de droit-criminel qui ont été soulevées dans ces derniers temps. Il importe que la nation soit préparée à cette solution par la connaissance exacte de la situation morale du pays, afin que les réformes lui apparaissent comme le résultat de l'expérience et d'une nécessité généralement sentie.

Le nombre des accusés traduits devant les cours

d'assises s'est élevé :

rels 846 acc. pres. et 35 9 790 27 27 529 27 40 9 En 1831, à 879, parmi lesquels 846 acc. prés. et 33 contum. En 1832, à 835, En 1833, à 556, En 1834, à 704, Totaux, 3974 2829 145

494 de ces accusés étaient mis en jugement comme auteurs des pillages qui ont désolé les principales villes du royaume. Des causes accidentelles ayant donné naissance à ces crimes, j'ai cru convenable de ne pas confondre les accusations qui s'y rapportent, avec celles dont les cours d'assises connaissent habituellement. Il suffira de remarquer que les 494 accusés de crimes de pillage ont été jugés par les cours d'assises de Bruxelles, Anvers, Mons, Liége et des deux Flandres, et que 214 d'entr'eux ont été reconnus coupables par le jury.

Parmi les crimes dont les auteurs sont demeurés inconnus, on compte de 1831 à 1834, comme ten-

tés ou consommés :

Empoisonnemens, 6; infanticides, 60; meurtres ou assassinats, 119; vols qualifiés, 2464; autres crimes de toute nature, 618. Total, 3267, chiffre dans lequel l'arrondissement de Bruxelles figure

pour plus d'un 10°.

En présence de données statistiques aussi graves, on doit croire que l'action de la justice criminelle, malgré les louables efforts des magistrats qui la dirigent, manque de l'énergie qui lui est nécessaire. Toutefois, il faut se garder d'exagérer ces résultats : on ne peut établir des calculs rigoureux sur des faits dont la criminalité aurait pu disparaître ou se modifier, s'ils avaient été soumis à une épreuve judiciaire.

Si l'on compare le nombre des accusés pour crimes ordinaires avec la population du royaume, on trouve: 1 accusé sur 6,560 habitans, en 1831; 1 sur 5,711 en 1832; 1 sur 8,057 en 1833; 1 sur 6,476 en 1834. Moyenne des quatre années : 1 accusé sur 6,550 habitans. Ge terme moyen est dépassé dans six provinces, comme le prouve le rélevé suivant : Namur r accusé sur 4,945 habitans; Brabant r sur 5,309; Liége I sur 5,500; Flantre orientale I sur 5,613; Limbourg 1 sur 5,977; Anvers 1 sur 6,084; Flandre occidentale 1 sur 6,722; Luxembourg 1 sur 8,465; Hainaut 1 sur 16,870.

Il est encore une observation commune au Hainaut et au Luxembourg. Les tables statistiques signalent les cours d'assises de ces deux provinces comme étant celles où le jury prononce le plus d'acquit-

Dans la Flandre occidentale, au contraire, la proportion des acquittés aux condamnés est, pour les premiers, de 31, et pour les derniers, de 69 sur 100 accusés. Après cette province, c'est dans celle de Liége et ensuite dans la Flandre orientale que l'an compte le moins d'acquittemens, on a, terme moyen des 4 années, condamné 66 à 68 accusés sur 100 dans ces deux provinces; cette proportion descend de plus en plus dans les autres; dans le Brabant elle est évaluée à 57 condamnés sur 100 accusés.

La proportion des acquittemens aux condamnations donne pour tout le royaume : En 1831 1832 1833 1834

30 41 40 39 acquittés sur 100 acc. On remarque que, de 1831 à 1834, le nombre des accusés d'empoisonnement, dassassinat, de meurtre et de fausse monnaie, s'est accru comparativement aux cinq années antérieures; que celui des accusés de lettres minatoires et d'infanticide est resté stationnaire, et qu'on trouve des résultats opposés en ce qui concerne l'incendie, le viol, les coups et blessures, le faux, la banqueroute frauduleuse et le vol, le nombre des mises en jugement pour ces derniers crimes étant demeuré inférieur à celui des années précédentes.

J'ai déjà en l'honneur de faire connaître à V. M. que, dans les 4 dernières années, 1721 accusations de crimes ordinaires ont été portées devant les cours d'assises. Sur les 2480 personnes comprises dans ces accusations, 932 ont été acquittées, 116 condamnées par contumace, et 1431 condamnées contradictoirement: A mort, 47; aux travaux perpétuels, 128; aux travaux à temps, 226; à la réclusion, 410; à des peines correctionnelles, 599; à la simple détention (enfaus âgés de moins de 16

ans), 21. - Total, 1431.

La moyenne annuelle des condamnés est de 17,801 sur 23,442 prévenus.

Les affaires correctionnelles se sont progressivement augmentées. Portées en 1831 et 1832 à 14,178 et 14,552, elles se sont élevées en 1833 à 15,598, chiffre qui a encore été dépassé l'année suivante, pendant laquelle les tribunaux correctionnels onten à juger 16.431 affaires.

L'activité des tribunaux a répondu à l'accroissement du nombre des procédures correctionnelles. En 1831, 87 affaires sur 100 avaient été jugées

dans les trois premiers mois du délit. En 1832, il en a été jugé, dans le même délai, 88 sur 100; en 1833, 83; en 1834, 85.

Cet accroissement s'est également fait remarquer devant les tribunaux de simple police.

4650 des accusés et prévenus n'avaient pas atteint 16 ans; 8480 dépassaient cet âge, sans avoir 21 ans;

56,507 étaient âgés de 21 à 70 ans; 881 étaient plus que septuagénaires.

Le relevé des arrêts rendus par la section criminelle de la cour de cassation, depuis son établissement, complète les documens relatifs à la justice répressive. De 112 arrêts dénoncés en matière criminelle, soit par le ministère public, soit par les condamnés, 24 ont été annulés. Les motifs de leur annulation sont précisés dans les tableaux. La moitié des pourvois, accueillis per la cour, étaient dirigés contre des arrêts rendus aux assises des deux Flandres. En matière correctionelle et simple police, la cassation de 38 arrêts ou jugemens a été prononcée.

Le rapport que nous publions sur l'administration de la justice criminelle fait connaître que l'on s'occupe au ministère de la justice d'une statistique cr vile et commerciale.

Il est à désirer que cette statistique pût paraî-tre le plus tôt possible, d'autant plus que la chambre des représentans attend les renseignemens qui doivent en résulter, pour donner suite aux propositions dont elle est saisie, concernant l'augmentation du personnel de quelques tribunaux.

Cependant le petit nombre de documens arrivés jusqu'ici au departement de la justice fait craindre que le travail général auquel ils doivent servir de base, ne puisse être terminé prochame-(Moniteur)

La chambre des représentans a repris hier le cours de ses travaux. M. le ministre des finances a en d'abord la parole pour donner quelques explications sur les budgets soumis aux délibérations de la chambre. D'après les assurances de M. d'Huart des réductions considérables auraient été opérées sur les dépenses. La plus notable serait celle qu'aurait subi le budget de la guerre, et qui s'éleverait à trois millions

Un incident singulier, relatif à la loi communale, a marqué la séance. Il paraît que M. Dumortier ne s'est point montré aussi actif que d'ordinaire; dans la rédaction du rapport dont il est charge. Il a été gourmandé à ce sujet par MM. Rodenbach

Quelques paroles prononcées par M. le ministre des finances, relativement à la discussion du rap-port de M. Fallon, confirment le fait annoncé par nous, qu'une citation a été donnée à la Banque.

Le bruit avait couru que les travaux du che-min de fer avaient cessé dans les environs d'Anvers. Voici ce que porte à ce sujet le Journal d'Anvers;

« Les travaux du chemin de fer , dans le voisinage des glacis de la place, ne sont pas encore repris; mais ils continuent plus hauf, selon la ligne

tracée. Les propriétés sur lesquelles passe le chemin, dans la partie la plus rapprochée de la ville, se paient successivement, d'où l'on pent conclure qu'il n'y aura pas d'innovation au plan et que les obstacles seront incessamment levés.

Un malheur est arrivé le 10 de ce mois, à deux heures de l'après-midi, au quai Saint Léonard. Le nommé Pierre Joseph Aidon, célibataire, âgé de 25 ans, étant occupé à creuser les fondations d'une maison, a été écrasé sous un éboulement de terre. Quoique toutes les précautions accoutumées eussent été prises, on n'a pu le sauver. Ce malheureux était mort lorsqu'il a été retiré.

- On lit dans le Journal de Francfort, 6 no-

« L'une des villes les plus industrielles de la Belgique, Verviers, se prononce avec force dans ce moment pour que la classe commerciale belge sollicite, par l'intervention du gouvernement, son admission dans la confédération de commerce formée

par tous les états de l'Allemagne. La question est grave; elle est peut être vitale pour la Belgique. C'est pourquoi, ne voulant pas nous exposer à la traiter superficiellement, nous nous bornons à reproduire ici les principaux argumens que font valoir les industriels belges, demandant à leur gouvernement son intercession, afin d'obtenir l'association de leurs intérêts commerciaux avec ceux de l'Allemagne telle que va la constituer le nouveau système adopté.

- Le forage de l'un des deux puits artésiens pour l'exécution desquels le conseil municipal de Cambrai a fait une allocation de 1,200 frs., est terminé. A une profondeur de 25 mètres, la sonde, après avoir traversé une couche de cailloux roulés et de sable, a trouvé une nappe d'eau qui a monté jusqu'à sept pieds au-dessus du sol. L'eau est limpide, agréable au goût : elle dissout le savon et répond à tous les besoins de la vie commune.

- On lit dans l'Eclaireur de Namur : " Hier après-midi, le nommé H. Bayart, fossoyeur, attaché au cimetière de cette ville, étant disparu depuis quelques heures, on conçût quelques inquiétudes; la police en fut informée et se rendit de suite sur les lieux pour connaître de cet événement. C'est senlement alors qu'on eût l'idée que Bayart pouvait avoir été recouvert par un léger éboulement de terre que l'on remarquait à l'une des fosses; les recherches n'ont pas été infructueuses; apr's deux heures de travail on est parvenu à retirer cet individu mort, qui, quelques heures auparavant, était occupé à préparer une dernière demeure à d'autres que lui. »

- La construction de la nouvelle route pavée de Diest à Hasselt, se poursuit actuellement avec plus d'activité; déjà, la partie de cette route entre Diest et Haelen, est achevée sur la distance de plus d'une lieue, et depuis quelques jours, on a commencé les travaux de terrassement sur la partie entre Hasselt (Nouvelliste.)

-L'ouverture des cours à l'université catholique de Louvain est définitivement fixée au mardi 1es

- Il résulte d'un travail de M. Quetelet que la population de Bruxelles était en 1834, de 102,702 âmes, sans y comprendre la garnison.

-On se rappelle que dans le temps M. Van Gils, mécanicien à Anvers, a inventé un four portatif à l'usage des armées, et que cette invention a obtenu d'honorables suffrages, M. Van Gils a fait hommage de la description de ce four à S. M. le roi de Prusse. Ce monarque qui se plaît à encourager les sciences et les arts, n'a pas jugé au-des-sous de lui d'écrire à cet égard une lettre autographe à M. Van Gils, qui peut être flatté à juste titre de recevoir une pareille distinction. Les rois parvenus n'en auraient probablement pas fait au-(Journal du Commerce.)

- Mme Garcia-Malibran a appris à Milan la mort prématurée de Bellini, cette célèbre cantatrice en a éprouvé un regret difficile à décrire. Non contente de la somme versée en son nom par M. Troupenaz à la souscription pour le monument du célèbre compositeur, elle veut y contribuer encore pour quatre cents francs, et elle a même provoqué à Milan une souscription qui se couvre de sig-

natures.

- M. Scribe a lu aux acteurs des Français la Grand' Mère, sa nouvelle comédie. Mlle Mars ayant refusé de remplir le personnage de la grand'mère, la pièce subira une nouvelle distribution de rôles.

- Un journal de Boulogne annonce que la semaine dernière le paquebot anglais Harlequin, dans sa traversée de Londres à Boulogne, a rencontré une baleine longue d'une quarantaine de pieds. Ce cétacé a été vu dans les environs de Blanez.

- Un journal belge, en langue allemande, va, dit-on, être fondé sous peu dans le Limbourg, par notre compatriote, le docteur Corremans, qui a long-temps habité la Bavière.

- On écrit de La Haye, le 8 novembre : « Depuis son retour S. A. R. le prince Frédéric des Pays Bas s'occupe sans relâche d'examiner et de terminer les affaires qui nécessairement pendant l'absence du prince à l'étranger n'ont pu être expédiées. Parmi ces affaires se trouve celle du rétablissement de l'académie militaire : la question est si on la rétablira telle qu'elle a existé a Bréda ou si on la rétablira en la modifiant et en la réunissant à l'institut de Medemblik. On croit qu'il y a beaucoup de chances pour cette dernière combinaison, attendu que le roi aurait exprimé l'opinion que de cette fusion naîtraient de grandes économies.

» Il est même des personnes qui prétendent que plusieurs officiers, qui ont été placés ou qui le sont encore aux écoles de Delft, de Bréda et de Medemblik, sont attendus dans la résidence royale pour travailler ensemble à un plan qui doit être

soumis à S. M.

— On écrit de Flessingne, le 7 octobre : .
« Anj urd'hui a été lancé du chantier, avec le meilleur succès, le nouveau vaisseau de ligne le Neptunus, de 84 canons, en présence de S. A. R. le prince Albert de Prusse et des premières autorités de la province et de la ville. Il y a eu à cette occasion déjeûner dinatoire chez le vice-amiral Gobuis et bal à la société de la Belle-Alliance. »

- Un sourd-must de Charleroy, âgé de 25 ans, est envoyé devant les assises du Hainaut, à Mons, pour vol avec effraction d'une somme de 180 à 200 francs dans l'un des bureaux de l'octroi de Charleroy.

- On écrit de Nieuport que l'état sanitaire y est des plus satisfaisans. C'est par erreur que, dans la Gazette van Gend, cette ville avait été représentée comme ravagée par la fièvre.

- Il vient de paraître : Essai sur les besognes périodiques de l'administration provinciale et communale en Belgique, par M. de Kerchove, docteur

- Il paraît que le gouvernement français autorisera l'entrée franche des fers jusqu'à concurrence des rails nécessaires aux chemins projetés par différentes sociétés particulières.

- On écrit de Lyon, ter novembre : » La situation de notre ville est en tous points satisfaisante, et l'on recueille dès aujourd'hui le bon effet des mesures prises par la sagesse de l'administration. Le prix des soies a augmenté encore ces jours ci, tous les métiers sont occupés à la Groix-Rousse, et battent jour et nuit. L'entrée de l'hiver s'annonce sous des auspices favorables, et une des meilleures preuves, peut-être, du bien-être de la classe ouvrière, c'est l'accroissement des placemens à la caisse d'épargnes. »

- Un propriétaire du Ban St.-Martin (France), M. Simon, a fait dans son jardin une couche en employant, au lieu de famier, de la mousse recueillie dans les bois. Il a obtenu des primeurs et des melons d'excellente qualité. L'emploi de la mousse serait peu coûteux pour les habitans des villages voisins des forêts, et ils retiraient de leurs couches

un engrais propre au jardinage.

- On écrit d'Anvers, le 8 novembre, au Mer-

« La Société Anversoise des hateaux à vapeur sera montée sur une grande échelle, elle ne peut manquer d'atteindre les résultats les plus favorables, ce sera pour notre port un avantage immense. Quatre grands bateaux, dont trois seront construits ici donneront de l'activité à toutes les branches tenant à l'armement. L'ouvrage colossal du mur de soutement le long de nos quais, que la ville fait bâtir en ce moment, viendra merveilleusement à propos pour le placement de ces bateaux à vapeur. Ensuite, la haute réputation des administrateurs, et surtout l'activité connue du directeur-gérant de cette société, suffisent pour lui attirer toute la confiance que mérite une pareille en-

» Il est en outre question de renouveller l'assai de fonder une société pour la pêche de la baleine, ce qui donnerait une forte impulsion à nos chantiers de construction, et nous formerait d'excellens marins pour la navigation de long cours. Mais on attend une loi générale sur la pêche, on veut savoir si le gouvernement est disposé à protéger l'introduction d'une industrie, base fondamentale des marines anglaise, américaine et française.

- Le 4 de ce mois, le feu s'étant manifesté dans la bure d'une fosse à charbon appartenant à Mmo la veuve Degorge-Legrand, par l'imprudence d'un ouvrier, le nommé Modeste Randour, porion, voulut y descendre pour secourir un charbonnier et fut victime de son dévouement, car il fut asphyxié. Cette fosse était située à Hornut (Hainaut.)

Le même jour un bloc de terre s'étant détaché des parois de la veine du charbonnage de la Gossette, à Quaregnon, même province, le nommé Libert Rupert, charbonnier, en a été retiré sans

Séance publique du conseil de régence de Liége jeudi, 12 novembre courant, à cinq heures du soir. L'ordre du jour est affiché.

MODES PARISIENNES.

Les plumes de paons sont fort à la mode. Sur des chapeaux de velours et même sur les bonnets, on pose aujourd'hui des plumes de paons et l'on noue des plumes d'Autruche avec des duvets de plumes de paons. - Les plumes de perroquets se posent volont iers sur du velours noir; celles de paons se marient bien avec toutes les nuances - Un couleur tout à fait choisie aujourd'hui par la classe fashio nable pour capotte négligée, est la scabieuse : sur une capotte de velours de cette nuance, on pose merveilleusement le ruban Lavallière bien assorti à la nuance des velours. Avec cette capotte on met volontiers une robe de damas noir ou bleu foncé; cette étoise qui ondule avec grace est d'un brillant mervedl'eux. On a vu des robes en satin royal maïs avec dessins blanes : la coiffure qui complétait cette toilette était une auréole de plumes, jolie coiffure de fantainie.

Les popelines reprennent maintenant faveur. La popeline est charmante pour la demi-toilette, c'est le milieu entre le damas tout-à-fait négligé , et le satin royal qui décide

une toilette habillée.

Pour la coeffure en cheveux, on a dit adieux aux pattes? les longues touffes à l'anglaise, les bandeaux à la féronnière, les touffes crépées, et la Maintenon les remplacent aujourd'hui. Avec ces coëssures les cheveux sont toujours placés très-bas en arrière.

Les robes se font d'une longueur démesurée, quelquesunes destinées à des toilettes de visite, font en quelque soite

On voit beaucoup de manchons, mais fort peu de boas; ils sont remplacés par d'élégant es palatines en satin, garnies de blondes ou de fourrures.

Les sleurs les mieux posé es en ce moment sont les Guyen. nes, les roses crescentaines et les roses de serre.

ASSOCIATION MUSICALE.

La commission a l'honneur d'annoncer au public que les trois concerts seront donnés au Théâtre Gymnasse (der rière St. Jacques), le premier aura lieu dans la première quin-zaine de décembre prochain.

On peut souscrire pour la location des loges chez M. MO NARD, rue des Célestines, nº 675 3º bis, de 40 heures de mat n à trois heures de l'après-midi.

Le prix des loges pour la souscription des trois concerts et de 7 frs. 50 c, pour les dames comme pour les cavaliers.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liége, informe les intéressés que le PAIEMENT des PENSIONS à charge de casse de retraite pour le 3° trimestre 4835, est ouvert à sos bureau depuis le 26 cetobre, et pour toutes les autres pensions à charge de l'état à partir du 10 novembre, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

ANNUNCES.

BELLE VENTE

FLEURS ET D'ARBUSTRES,

Qui aura lieu JEUDI (2 courant, à 2 heures de relevée, chez A DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en une belle collection de Camelia, entre autres le Reticulata, Azalea indica, Rhododendrum, Kalmia, Lilium, Piouia, Arborea et Herbacées très-beaux, Cèdres de Virginie en motes et autres arbres verts; Magnolia, Tulipiers, Péchers, Brignol et autres Arbustres et Flantes de pleine terre, etc.

VENTE

D'IMMEUBLES ET RENTE.

JEUDI 19 NOVEMBRE 1835, 9 heures du matin, il sera procédé devant M. de Collard-Trouillet, juge de paix du can-ton de Seraing-sur-Meuse, en l'étude et par le ministère de M° RADELET, notaire à Ougrée, à la VENTE aux enchè-res publiques des IMMEUBLES et RENTE dépendans des successions de feux Guiliaume Goffette, et Marie Jeanne Rou-fosse, décédés à Sclessin, dont la désignation suit :

Premier lot. — Une terre de trente perches cinquante une aunes, dite Pré au Ruisseau, sise à Tilleur, tenant au resprésentant Serigny, à Jean Roufosse et à des chemins et tenue à bail par les enfans Lambert Roufosse.

Deuxième lot. — Une terre de trente perches cinquante une commune le Bosquet, en la même commune tenant à

aunes, nommée le Bosquet, en la même commune, tenant à Nicolas Joiris, à Toussaint Severin et à des chemins et exploi-tée par les mêmes enfans Roufosse.

Troisième lot. — Une prairie de luit perches soixante onze aunes, dite Grand Pré, sise à Bois L'évêque, commune de Saint Gilles, tenaut à M. de Laminne et à des chemius.

Quatrième lot. — Une prairie de vingt six perches quinze aunes, appellée Sart Mère, sise à Sclessin, commune d'Ougrée, poignant à MM. de Laminne, Duvivier, Redouté et au abanin.

Cinquième lot — Une terre de vingt six perches quinze au-nes, dite Sart du Compteur, située audit Sclessin, aboutis-sant à MM. Loets-Detrixhe, Richard-Lamarche et Perée; ces

trois dernières pièces de biens fonds sont exploitées par Lam-

Sixième lot. - Une rente de six francs sept centimes , due par Nicolas Joiris, de Tilleur-

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bus reau de la justice de paix à Seraing, et en l'étude à Ougrée du dit Me RADELET.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné le mercredi 11 novembre 1835, dans la salle de la Société d'Emulation, au bénéfice de M. FERDINAND, ex chef d'orchestre du théâtre royal de Liège, et dans lequel M. Henri VIEUX-TEMPS, de Verviers, se fera entendre.

Première partie.

1º Ouverture de Timoléon, musique de Méhul 2º Air du Comte Ory, chanté par M. Alexandre, première basse du conservatoire royal de Bruxelles

3º Variations pour la clarinette, exécutées par M. L'Hoest, dève du conservatoire royal de Liége.

4º Sérénades pour quatre voix, musique de Caralli, chantées par MM. Becquet, Broutin, Alexandre et M. ***

5º Concerto pour le violon, composé et exécuté par M. Henri

Vieuxtemps.

Seconde partie.

1º Ouverture de Robin des Bois, de Wéber. 2º Le Moine, musique de Meyerbeer, chanté par M. Alexandre.

3º Variation et fantaisie sur un motif de Ludovic, composées par Ernst, exécutérs par M. Henri Vieuxtemps.
4º Duo de Guillaume Tell, de Rossini, chanté par MM.

5º Grande ouverture et marche triomphale, musique de

L'orchestre sera dirigé par M. FERDINAND. Le concert commencera à 6 heures et demie.

Prix d'entrée : 3 francs.

On peut se procurer des cartes d'avance chez M. FERDI-NAND, rue des Aveugles.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, fre qualité, chez PERET; rue Ste. Ursule

VENTE

DE

DEUX MAISONS AVEC JARDINS

AGRÉABLEMENT SITUÉES.

Mº DUSART, notaire à Liége, exposera en vente aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le VENDREDI 43 NOVEMBRE 1835 à 10 heures du matin, DEUX GRANDES MAISONS contiguës, côtées 610 et 611, situées à Liége, rue Mont St. Martin, jouissant de la vue la plus agréable et la plus étendue avec cours et jardins en terrasses jusques

dans la rue Basse-Sauvenière.

Elles seront vendues ensemble et séparément, il y a sécurité et facilité de payement. S'adresser au dit M° DUSART,

VENTE

BIENS COMMUNAUX A SPRIMONT.

L'administration communale fera VENDRE aux ENCHERES le LUNDI 16 NOVEMBRE à 10 heures au local ordinaire de ses séances.

1º La parcelle en Chaumont près de Dolembreux divisée en 47 portions.
2º Les 43 portions restant en Huzée territoire de Lincé.
3º La parcelle en Lonlu près de Presseux.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de l'administration à Sprimont.

VENTE D'UNE MAISON, SITUÉE A TILLEUR,

SAMEDI, 14 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin, le notaire LAMBINON VENDRA aux enchères, en son étude, à Liége, sise près de l'Hôtel de Ville, UNE MAISON avec un terrain y contigue, situés à Tilleur, joignant à Thomas Piron et au chemin qui conduit à l'Ermitage Aux conditions à voir en l'étude de Me LAMBINON. 530 de la vente.

CATALOGUE

BELLE COLLECTION DE LIVRES

De droit, théologie, littérature, poésie, histoire, sciences, voyages, etc., etc.,

Dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck nº 452, le MARDI ter et JEUDI 3 DECEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribue.

VENTE DE FUTAYE ET TAILLIS.

Le 13 NOVEMBRE 1835, M. le comte de ROBIANO, de Marchin, fera vendre à l'enchère dans la cour de son chateau 18 bonniers de beau taillis en 36 portions, croissant dans ses bois Bertrand Fontaine, Cul du four dix bonniers et des Volées, commune de Marchin. Et aux pieds des arbres 36 marchés de chênes et 200 ba-

liveaux en 4 marchés, croissant dans son bois dit plantes sous l'Honn, même commune.

A CRÉDIT, à la recette de M° LOUMAYE, notaire à

ADJUDICATION DÉFINITIVE

DE

RURAUX.

EN LA COMMUNE DE MAGNÉE.

LUNDI 46 NOVEMBRE 4835, à 40 heures du matin, LUNDI 46 NOVEMBRE 1835, à 10 houres du matin, Me LAMBINON, notaire à Lidge, réexposera en VENTE, au plus offrant, par suite de surenchère, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, une MAISON, bâtiment, établerie, en très-bon état, cour et dépendances, avec environ deux bonniers quatorze verges grandes et demie de verger et terre arable, en plusieurs pièces, presque toutes de première classe, à proximité les unes des autres; le tout situé en la commune de Magnée, canton de Fléron, sur la mise à prix de 4515 FRANCS, résultant de la surenchère. S'adresser audit notaire LAMBINON pour convaître les conjitions.

A LOUER

POUR LE PREMIER MARS PROCHAIN

Une MAISON, étable, forge et dépendances, avec 47 perches 94 annes de jardin et verger y attenant, situés en lieu dit Verte Humeresse, commune de Grivegnée. S'adresser au notaire LAMBINON susdit.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ.

Située faubourg St-Léonard à Liège, dont la Ire adjudication n'a point été confirmée.

SAMEDI 21 NOVEMBRE 1835, aux 3 heures de relevée, Me LAMBINON, notaire, résidant à Liége, exposera en VENTE, aux enchères publiques, en son étude, sise près de l'hôtel de ville, nº 1002:

UNE BELLE PROPRIÈTÉ, composée d'un corps de logis, restauré entièrement à neuf, commodément distribué, ayant porte cochère, une très grande cour, séparant deux ailes de bâtinens qui contiennent des habitations, écuries, étableries, d'immenses magasins et des caves très vastes; à droite, en entrant dans la cour, se trouve ences un autre baite de entrant dans la cour, se trouve encore un autre batiment ayant servi de féculerie, avec de grands magasins; plus, une autre MAISON à côté, donnant sur la rue; ensin un très VASTE JARDIN, garni d'arbres fruitiers en plein rapport: le tout formant un ensemble, situé faubourg St-Léonard, à Liége, portant les no 241, 242 et 243.

Ces immeubles, par leur situation, réunissent à la fois les agrémens de la ville et ceux de la campagne, et peuvent servir à tout établissement.

à tout établissement.

Pouvant être facilement divisés en plusieurs parties sans rien diminuer de leur valeur, ils seront d'abord ex osés en quatre lots et ensuite en masse

S'adresser au notaire LAMBINON pour avoir communica-tion des titres et des conditions de la VENTE, et pour voir les immeubles, au propriétaire, n° 242, faubourg St Léo-nard, avec qui l'on peut traiter de gré à gré avant le jour

LE 29 DÉCEMBRE 1835

se fera irrévocablement et sous la Garantie du Gouvernement sans aucune Remise que lconque la Vente par Actions des Etablissemens de Plaisance,

DITS DURINGERS KURGEBAUDE AUX BAINS DE WIESBADE.

42,000, 8,000, 4,000, etc., etc., ensemble flor. 200,000

ou francs 433,000. — Les deux Tirages sont fixés irrévoca-blement, le premier au 29 Décembre 1835 et le second au 29 Avril 1836, à Wiesbade, sous la surveillance des autorités.

CHAQUE ACTION PEUT GAGNER DEUX FOIS ET NE COUTE QUE F. 20 AVEC PROSPECTUS FRANÇAIS ET DESSINS. SIX ACTIONS POUR F' 100.

Pour le prix de 20 francs l'action participe aux deux li-rages, et celles sortantes dans le premier tirage recevront leurs gains respectifs et concourent d'ailleurs au second ti-rage sans aucun supplément.

Vu le petit nombre d'actions dont cette vente est compo-sée, on est prié de s'adresser à tems et directement à

L'Administration générale de LÉOPOLD DEUTZ et compagnie,

P.S. — On peut obtenir chez les mêmes des actions de toute antre vente.

Chaque actionnaire sera instruit à temps du sort de son action par l'envoi de la liste officielle, avec l'indication du 583 paiement des piix.

PARIS, LE 9 NOVEMBRE

FONDS PUBLICS.	cours précédent.	Cours Du Jour.
Cinq pour cent, comptant. b in courant. Trois pour cent, comptant. in courant. Naples. Cert. Falc. compt. in courant. Espa gne. Empr Guebh: compt. in cour. in cour. in cour. in cour. in cour. compt. in cour. in cour. in cour. cortès, compt. in cour. coupons cortès. dette différée. Emprunt Ardoin. Rome. Rs. 5 p. c. comp. in courant. Belgique. Empr. 1831, compt.	108 65 408 85 81 30 81 55 99 50 99 55 35 010 00 010 35 578 00 010 35 414 000 010 20 070 44 472 43 778 101 114 000 070 000 010	108 85 109 08 81 55 84 65 99 60 99 85 36 12 00 00 36 12 00 010 36 3/8 00 010 22 070 00 010 36 3/8 14 3/4 43 1/2 101 4/2 102 010 464 3/4
Banque de Belgique.	010 010	000 000
3 p. c., consolidés, 91 1/2 Esce Belg, em. 1832 C. D. 100 3/4 Diff Holl. dette active. 55 3/8 Pass Id. 5 p. c. 000 0/0 Rus Portugais 5 p. c. 88 3/4 Brés Id. 3 p. c 58 3/4 Mex	NOVEMBRE. compte. cordes. sives. sie. sid, emp. 472 cicains, 5 p. 6 omb.	00 0 ₁ 0 20 3 ₁ 4 42 1 ₁ 8 408 1 ₁ 2 4. 85 1 ₁ 4 2. 38 0 ₁ 0 00 0 ₁ 0

ANVERS, LE 10 NOVEMBRE. CHANGES.

AMSTERDAM,

55 5₁8 0 00₁000 25 00₁00 95 4₁2 79 5₁8 417 5₁8

Dette active.

» différée. Billet de chance.

Syndic. d'amor Soc. de comm,

Em B G.

Rente français e.

Métalliques.
Russie, H. et C.
Esp. rente per p.
Naples falcon sel.

87 000

LE 91 NOVEMBRE.

Brésiliens.

Mary July 8	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam. Rotterdam. Paris pr fr. 100. Lond. 1r Estr Hamb. pr 40 MB Bruxelles	1 0 ₁ 0 perte 1 0 ₁ 0 perte 0, 47 5 ₁ 16 A 0, 12 11 1 ₁ 4 P 35 1 ₁ 4 A 1 1 ₄ 0 ₁ 0 p.	Sphoob sup-	ob property

FONDS. INT. COURS. FONDS. INT. COURS. WILLE D'ANVERS. Dette act. 5 104 314 A ESPAGNE. 5 86 112 P
D'ANVERS. Dette act. différ. 104 314 A ESPAGNE. 104 314 P
D'ANVERS. Dette act. différ. 104 314 A Espagne. E à L (824) RESPAGNE.
» differ. 43 A ESPAGNE. 5
" differ. 43 A ESPAGNE. 5
BELGIQUE. B. Guebh. 5 31
Emp. 48 m. 5 101 010 P R. P. à Am 5 30 178 à 31 A
A. B. 1835. Emp. 1834, 44 3/4 à 5/83/4
Ac de la B. Dette diff. 12 118
HOLLANDE. 212 Cortes à P 30 12 à 518 A
Dette act. 4 1 2 " à L. 30 1 2 à 5 8 A
Rte remb. 2 112 88 114 Aet 99 dito Coup
AUTRICHE. NAPLES.
Métalliq 5 102 412 P Cert Falc 5 92 010 A 255 412 A ÉTAT-ROM 1 419 4 149 A Laudi 1832 5 101 (12) P
Lots fl 100. 255 112 A ETAT-ROM
" 1. 200. 1 113 A Sevec 1002 0 101 112 F
» fl. 500. 4 703 An. 1834 5 98 114
POLOGNE.
Lots fl. 3001 123 P

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE.

Line Ite, Hiret.	101 010 A1	Melaniques. 102 112	r
» pri. 1 moi. 10	01 010 dt 1 A	Naples. 92 010	A
		Rome. 101 314	
E. de 1832.			A
Act. SocGén.	835 0j0 P		A
S. de c. de cyv.	146 172 P	Empr. Guebh. 311019	P
Banq. de Belg.	114 414 115 P	P. a Amst. 30 718 31	P
S. du c. de S. O.	110 010 A	Fin cour. 00 010 010	10
S. Hauts Fourn.	118 010 A	D. différée. 14 578 14 374	P
Bang, fonc	96 7/8 A	Cortes à Par. 00 010	
S. du Cha. Flenu.	108 114 P	» à Londr. 30 314	P
Sclessin.	410 412 A	Coup. Cortes. 00 010	
GalRus. ad. Br.	00 0 0 P	CHANGES	
Dette act. H 11.	54 112	Amsterdam. 314 %	A
Syndi. d'amorti.	00 010	Londres ct. 12 12 112	
Losr, av. coup.	99 0j0 P	» 2 mois. 12 07 112	
» inscript.	103 010 A	Paris. 118 av.	P

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 9 ET 10 NOVEMBRE. Le brick anglais Ellen M. Gregor, c. Sheddon, v. de Rio-

Grande , ch. de 11,000 cuirs. Le smack belge Jonge Gerard , c. Dense , v. de Bremen , ch. de bois d'acajou.

Le sloop daneis Diana c. Huysman , v. d'Hambourg , ch. de laine , tabac et avoine. Le koff hanovrien Heinrick , c. Heyn , v. de Funderhaven ,

Le koff hanovrien Aurora, c. Janssens, v. de Randers, ch. d'avoine et beurre. Le koff hanovrien 4 Frères, c. Uffen , v. d'Emden , ch. d'a-

voine et beurre. Le koff hanovrien Verwagting , c. Blom , v. de Riga , ch. de Le koff belge Victoire , c. Roozendael , v. de Dantzig , ch

MARCHE.

Hasselt, le 10 novembre. From. Phect., 16-30 — Seigle, 10-20 — Orge, 09-70 — Sarrasin, 9 — Avoine, 6 20. — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog, 1-70

H. Lignac , imp. du Journal, rue du Pot-d'Or , nº 622, à Liége